RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rumilly, le 1er mars 2019

Ville de Rumilly
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Objet : Convocation
Nos réf. : PB/NP/SB
Affaire suivie par Sophie BRUYERE, Assistante administrative, Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE PUBLIQUE

Madame, Monsieur,

La **prochaine séance publique du Conseil Municipal** aura lieu le
JEUDI 07 MARS 2019 à 19 heures 30 min
en Mairie de Rumilly.

A l'ordre du jour figurent :

- Installation d'une Conseillère Municipale issue de la liste « Rumilly Cap pour l'avenir ».

- Finances

  01) Débat d'orientations budgétaires 2019.

- Ressources humaines

  02) Tableau des emplois non permanents 2019.

- Foncier

  03) Bilan des affaires foncières réalisées au cours de l'exercice 2018.

- Développement interne

  04) Etat récapitulatif des marchés conclus au cours de l'exercice 2018
  Information au Conseil Municipal.

www.mairie-rumilly74.fr

E CAPOË

↘ Education

05) Convention de subvention de fonctionnement sur fonds locaux à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly.

↘ Jeunesse

06) Prestation de service Accueil de loisirs « Périscolaire » / Prestation de service Accueil de loisirs « Extrascolaire »
Conventions d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly.

↘ Prévention

07) Médiation de quartier (ou médiation citoyenne)
Convention à intervenir entre l'association « Amély » et la Commune de Rumilly.

08) Médiation scolaire
Convention à intervenir entre le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter-Etablissement, l'association « Amély » et la Commune de Rumilly.

09) Dispositif d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences sur le territoire du Canton de Rumilly
Convention à intervenir entre l'association « Espaces Femmes – Geneviève D. » et la Commune de Rumilly.

↘ Commerce

10) Dérogation au repos dominical des commerces de détail
Abrogation et remplacement de la délibération n° 2018-07-12 en date du 25 octobre 2018.

↘ Délégation du Conseil Municipal à M. LE MAIRE

11) Compte-rendu des décisions prises par M. LE MAIRE sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute Savoie)